

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 004-10267/21/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement au Ministère de la Culture pour la construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) - opération CPER 2015-2020

MET 21/20347/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région - CPER - 2015-2020, la Métropole a, par une convention conclue le 12 mars 2019, acté sa participation au financement de la construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires sur la ZAC Saint-Charles à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Cette opération réalisée par le ministère de la Culture relève de la mesure II.1.1 « Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels – soutien aux projets immobiliers d'enseignement supérieur » du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

L'État et les collectivités ont confirmé en juillet 2016 leur projet de développer à Marseille, en centre-ville, dans la zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Charles, un pôle d'enseignement et de recherche structurant, centré sur les problématiques urbaines et architecturales, associant une pluralité d'acteurs et de disciplines. Ce projet s'inscrit dans l'orientation stratégique de rapprochement avec les universités, adoptée par le ministère de la Culture pour les écoles nationales supérieures d'architecture.

Il a été développé dans le cadre de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) par l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA-M), l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-Marseille Université (IUAR) et l'École nationale supérieure de paysage (ENSP), antenne de Marseille. L'IMVT vient conforter le quartier universitaire de la Porte d'Aix, participe à la structuration de la

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

métropole d'Aix-Marseille-Provence et concourt à la stratégie de rationalisation des implantations universitaires et de redensification du campus du centre-ville à Saint-Charles.

La participation de la Métropole à ce projet est de 6 000 000 euros pour un montant estimé de 45 440 000 euros TTC TDC, dont 3 000 000 euros ont déjà été versés.

Afin de pouvoir verser le troisième acompte positionné dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement et inscrit au Budget principal de la Métropole en 2021, il est aujourd'hui proposé de conclure un avenant à la convention de financement initiale modifiant les conditions de versement et permettant de verser le troisième acompte de 2 000 000 d'euros en 2021.

En effet, suite au retard dans l'obtention de permis de construire, à l'impact de la crise sanitaire sur l'avancée de l'opération, et à de nombreux aléas dus à l'immobilisation du chantier relative à l'occupation illégale de la parcelle, le planning de l'opération a été modifié amenant la livraison prévue initialement à décembre 2022 au premier semestre 2023.

Il est à noter une vigilance particulière sur l'aspect archéologique du site bien que le service régional de l'archéologie (SRA) n'ait pas jugé nécessaire de recourir à une phase d'archéologie préventive, les entreprises restent sensibilisées sur ce sujet.

Les modifications apportées par cet avenant concernent ainsi l'article 3 « Modalités de paiement » de la convention initiale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020;
- La délibération n° ECO 001-4732/18/BM du Bureau de la Métropole du 13 décembre 2018 relative à l'attribution d'une subvention d'investissement au Ministère de la Culture pour le financement de la construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT).

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- La nécessité de modifier la convention pour procéder au versement du troisième acompte sur l'exercice 2021.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Ministère de la Culture relative à la construction du bâtiment de l'Institut Méditerranéen de la Ville et du Territoire (IMVT).

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer le présent avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2021, en section d'Investissement : sous politique B360 – nature 204182 – fonction 67 – opération 2015112608.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE